

## eau en Seine-et-Marne

MILIEUX AQUATIQUES

### AMÉNAGEMENTS & ENTRETIEN

La rivière est un milieu vivant et dynamique mais soumis aux influences et contraintes des activités humaines implantées sur son bassin versant. Cela nécessite un entretien régulier et des travaux d'aménagement et de renaturation des cours d'eau. Ces travaux s'effectuent dans le respect des écosystèmes et favorise l'amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

## Artificialisation des cours d'eau et état des lieux en Seine-et-Marne

Depuis la nuit des temps, les cours d'eau sont utilisés par l'homme pour ses différentes activités : la pêche, l'irrigation des cultures, la navigation, le transport de marchandises, la production d'énergie...

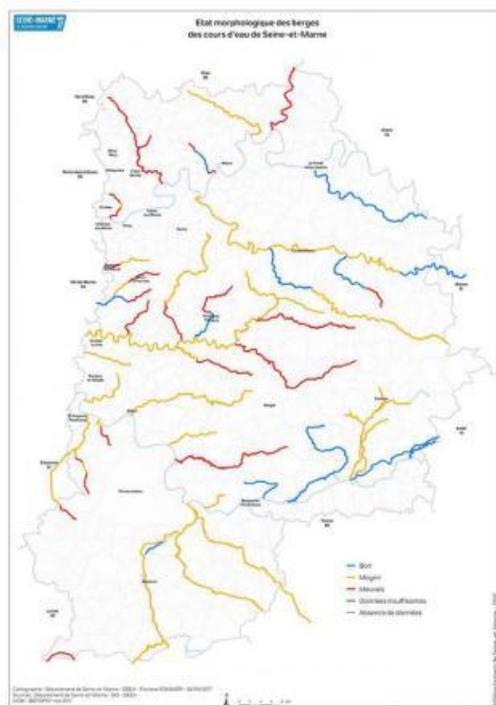
Pour satisfaire ses besoins, **l'homme a profondément modifié la morphologie des cours d'eau** Aujourd'hui, rares sont les cours d'eau ayant conservé leur morphologie naturelle. Tous les cours d'eau ont subi de lourds aménagements dégradants.

Quels sont ces aménagements ?

A titre d'exemples, on peut citer les dérivations, les sorties de lit et la création de seuils pour alimenter les moulins afin d'utiliser la force de l'eau. L'exemple le plus ancien en Seine-et-Marne est la rivière Ecole qui possède un lit perché depuis le XIIème siècle.

Les cours d'eau navigables tel que la Seine ou la Marne ont été étagés par de nombreux barrages et écluses.

## Etat morphologique du lit des berges des cours d'eau de Seine-et-Marne



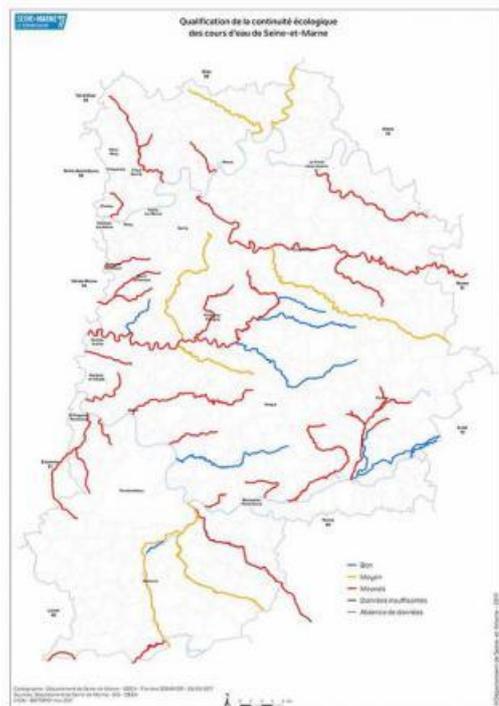
Carte état morphologique du lit des berges des cours  
d'eau de Seine-et-Marne  
©CLIQUER POUR AGRANDIR

Dans les années 1970-1980, en lien avec le développement de l'agriculture intensive... Le déboisement des berges, la rectification des méandres, le reprofilage des berges, le recalibrage complet des cours d'eau a considérablement appauvri leur biodiversité, augmenté le risque d'inondations et anéanti la capacité des cours d'eau à s'épurer. En artificialisant l'écoulement des eaux, cela a apporté une fausse idée de contrôle des écoulements hydrauliques, et, ces travaux ont eu pour conséquence de perturber durablement la rivière et les écosystèmes associés. L'altération de la morphologie des cours d'eau est l'un des principaux obstacles au bon état écologique des milieux aquatiques. Ce paramètre est évalué à partir des données historiques (nature des travaux d'aménagement réalisés), l'état actuel observé par les agents lors des visites de terrain et les données issues des études hydro-morphologiques conduites par les syndicats de rivière.

En fonction de ces observations, l'état morphologique des tronçons est classé selon trois catégories : Bon, Moy

en, Mauvais.

## Qualification de la continuité écologique des cours d'eau



Qualification de la continuité écologique des cours d'eau de Seine-et-Marne  
©CLIQUER POUR AGRANDIR

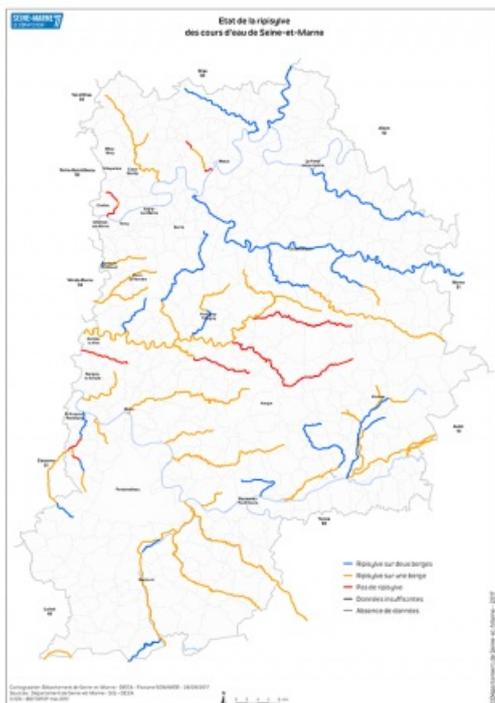
La continuité écologique traduit la possibilité pour les espèces piscicoles et les sédiments, de se déplacer vers l'aval et/ou l'amont et dans le lit majeur. Elle est affectée par la présence d'aménagements (retenues, barrages, seuils) et est un indicateur de l'état des cours d'eau.

La continuité écologique est donc évaluée, par cours d'eau ou tronçon de cours d'eau, en recensant le nombre total d'ouvrages rapporté à un linéaire de 10 km avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu.

En fonction de ces données, la continuité écologique des tronçons est classée selon trois catégories : Bon, Moyen, Mauvais.

A ce titre, la Seine, la Marne et l'Yonne ont été volontairement déclassées du fait du fort impact des barrages-écluses.

## Etat de la ripisylve des cours d'eau dans le département



L'état de la ripisylve des cours d'eau de Seine-et-Marne

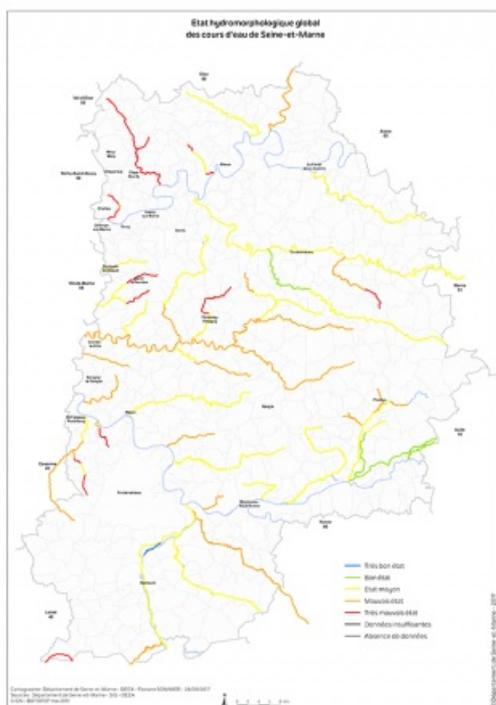
©CLIQUER POUR AGRANDIR

La ripisylve est la frange végétale, souvent boisée, que l'on trouve le long des berges des cours d'eau. La présence de ripisylve sur chacune des berges fait partie des observations consignées par les agents du SEPoMA (Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques du Département de Seine-et-Marne : il constitue un des services de la Direction de l'Eau, L'Environnement et de l'Agriculture (DEEA) du Département de Seine-et-Marne. ) lors des visites de terrain.

L'état de la ripisylve est évalué en relevant, par cours d'eau ou tronçon de cours d'eau, la densité de la végétation présente.

Les données qui sont utilisées pour générer les cartes sont des observations simples classées selon trois catégories : ripisylve sur deux berges, ripisylve sur une seule berge, absence de ripisylve.

## Synthèse des 3 principaux paramètres (morphologie, continuité et ripisylve)



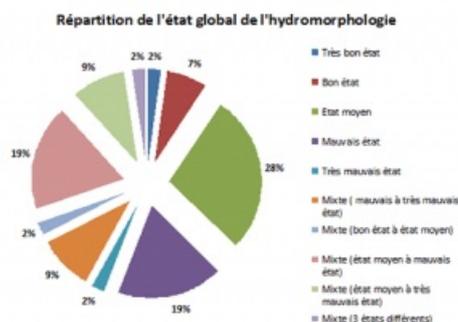
Etat hydromorphologique global des cours d'eau de Seine-et-Marne

©CLIQUER POUR AGRANDIR

Seuls trois cours d'eau atteignent le bon état :

- la Clarette, en très bon état,
- la Vieille Seine, en bon état,
- et la grande Noue d'Hermé, en bon état.

Le bon état est partiellement atteint pour l'Aubetin aval et le ru des Méances aval. Les autres cours d'eau n'atteignent pas le bon état et sont majoritairement en état moyen.



Répartition de l'état global de l'hydromorphologie  
©CLIQUER POUR AGRANDIR

Répartition de l'état global de l'hydromorphologie sur les 46 masses d'eau étudiées, correspondant à 43 cours d'eau.

## Vers un retour à l'état naturel

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques : La loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre 2006 a pour dessin d'atteindre les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, en particulier le bon état des eaux d'ici 2015 ; d'améliorer les conditions d'accès à l'eau pour tous et apporter plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau ; de rénover l'organisation institutionnelle.)) de 2006 préconise le **retour à l'état naturel des cours d'eau** pour restaurer les écosystèmes aquatiques et retrouver une bonne qualité des eaux. La nécessité de préserver la qualité et la biodiversité des cours d'eau fait qu'aujourd'hui, il est devenu essentiel d'intervenir pour atteindre cet objectif.

Des techniques d'aménagements dites "douces" sont apparues et ont fait leurs preuves. Par ailleurs, la rivière est désormais conçue comme un système dynamique global. On estime que toute intervention à un endroit peut avoir des conséquences plus loin à l'amont ou à l'aval.

Aujourd'hui, l'aménagement et l'entretien des rivières vis à :

- reconquérir la qualité de l'eau,
- restaurer l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau,
- limiter le risque d'inondation,
- préserver une valeur patrimoniale naturelle et écologique,
- recouvrir un paysage naturel,
- respectant le fonctionnement biologique de la rivière tout en conservant les différents usages, si cela est possible,
- renouer un lien entre la population et les milieux aquatiques.

## Qui entretient les cours d'eau ?

La loi sur l'eau attribue la responsabilité de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau domaniaux à l'État et des cours d'eau non domaniaux aux **propriétaires riverains**.

Les **collectivités territoriales** se substituent souvent aux propriétaires riverains pour l'entretien régulier des cours d'eau dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion du lit et des berges mais aussi pour des opérations de renaturation du lit et des berges. Par ailleurs, elles s'engagent de plus en plus dans une politique d'acquisition foncière afin de préserver certains champs d'inondation.

Les syndicats de rivière ou de bassin versant sont accompagnés techniquement par la cellule «Rivière (Cours d'eau se jetant dans un fleuve. L'Yerres (rivière) se jette dans la Seine (fleuve). C'est un affluent d'un fleuve.) » du SEPoMA (Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques du Département de Seine-et-Marne : il constitue un des services de la Direction de l'Eau, L'Environnement et de l'Agriculture (DEEA) du Département de Seine-et-Marne.) du Département de Seine-et-Marne pour entretenir leur cours d'eau sur la base d'un rythme pluriannuel. Les autres syndicats bénéficient aussi d'une animation technique du service pour entretenir et restaurer leurs cours d'eau.

Cependant, des linéaires de cours d'eau seine-et-marnais ne bénéficient toujours pas d'une gestion par une collectivité publique dont certains ont un réel intérêt écologique.

Toutefois, la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles. Loi du 27/01/2014 qui vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file : la région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports (le Sénat a ajouté la biodiversité, la transition énergétique, l'agenda 21) ; le département pour l'action sociale ; l'aménagement numérique et la solidarité territoriale ; les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air. ) incite les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale : il s'agit de structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.) à fiscalité propre à s'organiser pour la prise de compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation depuis le 1er janvier 2018. Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement : l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des zones humides.).

---

## PUBLICATIONS

---



PLAQUETTE

Comment entretenir un cours d'eau en milieu agricole

 TÉLÉCHARGEMENT

 PDF - 3.02  
MO



RESSOURCE

Rapport 2014 - Analyse de la morphologie des cours d'eau

 TÉLÉCHARGEMENT

 PDF - 10.42  
MO



Etude de gouvernance compétence GEMAPI - Cahier des charges DRIEE - Avril 2016 PDF - 264.81 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/cctp-etude-de-gouvernance-gemapi-driee.pdf)



Carte - Continuité écologique et classement des cours d'eau - Liste 1 - Février 2013 PDF - 762.71 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/continuiteecologiqueetclassementdescoursdeau\_liste1.pdf)



Carte - Continuité écologique et classement des cours d'eau - Liste 2 - Janvier 2013 PDF - 726.35 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/continuiteecologiqueetclassementdescoursdeau\_liste2.pdf)

- [Plan d'action - Restauration de la continuité écologique des cours d'eau \(https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/134000191.pdf\)](https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/134000191.pdf)
- [AESN - Guide juridique et pratique sur la gestion des milieux \(http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php/node/843\)](http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php/node/843)
- [Qu'est-ce que la "Trame verte et bleue" \(https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue\)](https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue)
- ["Trame verte et bleue" outils de maintien de la biodiversité de nos territoires \(https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/16216\\_brochure-16p\\_trame-verte-et-bleue-outil-territoires\\_web\\_PaP.pdf\)](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/16216_brochure-16p_trame-verte-et-bleue-outil-territoires_web_PaP.pdf)
- ["Trame verte et bleue" - Document cadre orientations nationales \(https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Document-cadre%20Orientations%20nationales%20pour%20la%20pr%C3%A9servation%20et%20la%20remise%20en%20bon%20%C3%A9tat%20des%20continuit%C3%A9s%20%C3%A9cologiques.pdf\)](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Document-cadre%20Orientations%20nationales%20pour%20la%20pr%C3%A9servation%20et%20la%20remise%20en%20bon%20%C3%A9tat%20des%20continuit%C3%A9s%20%C3%A9cologiques.pdf)
- [Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations \(https://www.ecologie.gouv.fr/gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-gemapi\)](https://www.ecologie.gouv.fr/gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-gemapi)
- [Le patrimoine naturel de nos cours d'eau \(https://archives.seine-et-marne.fr/fr/la-seine-et-marne-et-ses-cours-deau\)](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/la-seine-et-marne-et-ses-cours-deau)

## CONTENUS ASSOCIÉS

📄 Surveillance des cours d'eau en Seine-et-Marne

📄 Observatoire de l'eau

📄 Plan de prévention des risques inondations